76e ANNEE. — N° 51

DIMANCHE 26 AVRIL 1936.

25 c.

Journal du Lot

25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....			1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....			1 fr. 70
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....		2 fr. 75
» 2e page	(— d° —).....		4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A la veille de la consultation nationale, les républicains sont nombreux dans le pays qui ne veulent pas se laisser « manœuvrer » par des chefs incapables et les suivre dans une voie aussi dangereuse pour le pays que pour la République.

On n'a jamais déterminé très exactement dans quelles conditions le secrétaire-général du parti radical-socialiste avait assisté aux réunions préparatoires du Front populaire et signé le programme commun aux divers partis qui le composent.

Après des explications assez confuses, il fut admis que M. Edouard Daladier, président, considérait comme valable l'engagement pris par M. Raoul Aubaud, au nom des radicaux, de défendre ce programme pendant la campagne électorale et de le mettre à exécution au gouvernement.

Ce bon M. Daladier tenait pour assuré qu'entre les « alliés » cosignataires du traité, la campagne serait loyale, courtoise et qu'aucun d'eux ne se livrerait envers les autres à ce genre d'opérations qu'en matière électale on a coutume de qualifier « manœuvres inqualifiables ». Mais voici que le président du parti radical-socialiste vient d'exprimer dans un discours prononcé à Valréas une surprise aussi naïve que douloureuse. Il a été obligé de constater qu'à ses ménagements et à ceux de ses amis, les disciples de M. Léon Blum répondent par des attaques et des « coups de pied en vache »... Et il en témoigne son chagrin ! Le pauvre chéri !

« J'ai le regret de constater, a-t-il « dit, que malgré nos efforts pour as« surer la cohésion nécessaire de « toutes les forces de gauche nous « voyons parfois s'organiser, en quel« ques régions et contre notre parti « de vives attaques de la part de cer« tains membres du parti socialiste « unifié. Ce sont là des polémiques « vraines, stériles, néfastes à l'union « nécessaire des républicains ! »...

Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !... Si M. Daladier croit que ses objurgations arrêteront les attaques dont il gémit, cela prouve de sa part une ingénuité plus grande encore que celle dont nous le supposions doué...

Aux amis radicaux qui s'engageaient dans cette aventure, nous avons toujours dit qu'ils y seraient bernés, tondus et ridiculisés. Les chefs socialistes pensent d'eux qu'ils sont de foutues bêtes... et ils en profitent.

M. Daladier commence à se rendre compte que le pacte intervenu bénéficiera à ceux qui l'y ont circonvenu, comme la récolte des beaux arbres en espalier profite à ceux qui les cultivent. Peut-être en est-il, déjà, à la période des regrets... Seulement, M. Léon Blum a prévu cette réaction et il s'est empressé de prendre acte qu'un pacte d'union a été signé entre les radicaux et les marxistes et que ce pacte jouera automatiquement si le gouvernement de demain doit être constitué par ses signataires.

Ainsi, manœuvrés pendant la période électorale, les daladiéristes le seraient encore au pouvoir et le président du parti radical-socialiste s'en montre plein d'amertume.

Heureusement, tous les radicaux ne sont pas disposés à jouer ce rôle de dupes. M. Edouard Herriot se montre de plus en plus réservé et réticent. Sans vouloir rompre ouvertement, il tient à marquer sa position... à part. Il précise qu'il n'admet pas la théorie des nationalisations, qu'il repousse absolument tout ce qui pourrait provoquer la dévaluation du franc et qu'il ne se prêtera pas à des aventures financières et économiques.

Cette attitude est soulignée dans l'*Ere Nouvelle* par M. Albert Milhaud dont on sait les attaches avec l'ancien président du parti radical.

« Ainsi, écrit Albert Milhaud, le « parti radical-socialiste continuera « son rôle traditionnel qui est d'em« pêcher le pays de revenir sur la po« litique émancipatrice qu'il a ins« taurée depuis le début de la Répu« blique et *qui tend à empêcher éga« lement le pays de confondre le « progrès social et la révolution so« ciale.* La méthode radicale a donné « d'assez bons résultats pour qu'on « s'y tienne. A la veille d'une repri« se économique, à la veille d'une « possibilité de restauration financiè« re, il ne faut pas zigzaguer péril« leusement. »

Ils sont nombreux dans le pays les radicaux qui refusent de se laisser manœuvrer par des chefs incapables et qui ne sont pas disposés à suivre ces mauvais bergers jusqu'à l'abattoir.

Emile LAPORTE.

Informations

Questions posées à l'Allemagne

On apprend que, dans le rapport qui sera soumis, la semaine prochaine, par le gouvernement anglais au gouvernement allemand, dix questions seront posées à ce dernier. Citons les suivantes :

L'Allemagne est- elle prête à se considérer comme définitivement liée avec le traité qu'elle propose de signer ou a-telle l'intention de continuer à suivre la voie que lui désignent ses intérêts vitaux ?

Le gouvernement allemand est-il prêt à promettre formellement de ne pas fortifier la Rhénanie pendant la durée des négociations à venir ?

L'Allemagne reconnaîtra-t-elle l'autorité d'un tribunal international et sera-t-elle prête à se soumettre à ses décisions en cas de conflit la concernant ?

Que signifie exactement la proposition allemande de limitation des armements, particulièrement en ce qui concerne les armemenst aériens ?

Le gouvernement allemand est-il prêt à cesser d'encourager la propagande nazi en Autriche et dans les pays limitrophes du Reich ?

Quelles sont les intentions de l'Allemagne vis-à-vis de Dantzig et de Memel ?

Quelle est exactement la teneur de ses revendications coloniales ?

En Espagne

Les arrestations de personalités appartenant au parti fasciste sont extrêmement nombreuses dans la province. Pour éviter que des arrestations arbitraires aient lieu, le gouverneur a donné l'ordre que tous les détenus soient conduits à Oviedo, où leur cas sera examiné le plus vite possible.

Le conflit italo-éthiopien

Les opérations du général Graziani se poursuivent méthodiquement malgré le mauvais temps, qui, à certains moments, amène des interruptions dans les communications radiotélégraphiques et rendent impossible l'emploi de l'aviation. Les torrents sont en pleine crue. Le ravitaillement s'effectue pourtant normalement.

La colonne Verne poursuit l'élément éthiopien échappé au combat de Djanogobo, dont la retraite vers Daggabour est déjà coupée.

A la frontière soudano-éthiopienne

Selon des informations parvenues du Soudan, les autorités britanniques auraient pris des mesures en vue de la protection de la frontière soudano-éthiopienne, où auraient été créées des zones militaires interdites à la circulation. L'armée surveillerait particulièrement les voies de communications entre Kassala et l'Ethiopie. A cet effet, des bataillons casernés à Marsa-Matrouh seraient partis récemment à destination du Soudan.

La politique extérieure de la Roumanie

M. Tataresco, président du conseil, dans un discours qu'il a prononcé à l'occasion de l'inauguration d'un buste de Jean Duca, a affirmé que la politique extérieure de la Roumanie est une politique de fidélité aux traités de paix, aux alliances et aux amitiés. Elle ne peut subir aucune déviation et, les gouvernements, quels qu'ils soient, ne peuvent pratiquer cette même politique scellée sur les champs de bataille aux côtés des alliés, et qui a aujourd'hui pour objectif la défense des frontières roumaines par la défense du traité de paix.

« Notre politique extérieure, a poursuivi M. Tataresco, n'est pas la politique d'un parti, et encore moins celle d'un groupement. C'est une politique nationale dont la continuité et la stabilité se développent sous l'autorité directe du souverain. »

La remilitarisation des Dardanelles

Le gouvernement turc a fait appel, en vue de la remilitarisation des Dardanelles, aux industries d'armements allemandes et russes. Des négocations préliminaires viennent d'être engagées à cet effet entre le gouvernement et la maison Krupp.

La succession d'Abdul Hamid

Le tribunal arbitral mixte turco-français, prononçant son jugement dans le procès intenté par les héritiers d'Abdul Hamid contre l'Etat français, pour demander la restitution de la contre-valeur des biens leur appartenant et saisis en Syrie, a débouté les parties demanderesses et les a condamnées à tous les frais.

Troubles en Palestine

Aucune amélioration ne s'est produite dans la situation en Palestine. De nouveaux troubles sont enregistrés dans les principales villes.

On mande de Jaffa que la tension qui existe depuis le commencement de la grève augmente. La police disperse toute manifestation.

Les incendies isolés d'habitations juives ont continué pendant la nuit à Jaffa, dont toute la population hébraïque est maintenant réfugiée à Tel-Aviv, centre d'activité juive.

Un grave incendie s'est déclaré dans les ateliers de la gare de Jaffa. Les dégâts s'élèveraient à plusieurs milliers de livres sterling.

EN PEU DE MOTS...

— A Lauzun (Lot-et-Garonne), une auto conduite par M. Kocha, garagiste à Miramont-de-Guyenne, a capoté après avoir renversé un poteau télégraphique. Le conducteur a été tué sur le coup.

— Dans un village des environs de la Chaux-de-Fonds, est née une fillette sans yeux. La place d'un œil est à peine marqué par une fente imperceptible, alors que l'autre côté est absolument lisse.

— Des bandits mexicains ont attaqué jeudi plusieurs villages dans l'Etat de Puebla. Ils ont incendié trois écoles, horriblement mutilé un instituteur, pillé des magasins. Trois personnes ont été tuées et plusieurs blessées.

— Un aérolithe produisant une lumière éblouissante est tombé dans le village de Villavejo de Fuentes, province de Cuenca. Un cyclone s'est produit peu après, arrachant plus de 200 chênes. Des pierres de grande dimension ont été projetées à une grande distance.

— Les avions partis à la recherche du baron von Stohrer ministre d'Allemagne, égaré depuis plusieurs jours dans le désert, l'ont retrouvé en parfait état de santé, près de Baharia.

— A Szegad (Hongrie), le conseil municipal avait augmenté la taxe sur les chiens. Les propriétaires mécontents se rendirent à la réunion suivante avec leurs chiens qu'ils lâchèrent dans la salle du Conseil municipal en les excitant contre les conseillers. Ceux-ci, bourgmestre en tête, s'enfuirent de la salle. Le décret portant l'augmentation de la taxe fut abrogé.

— Jeudi, a eu lieu à l'Académie française, la réception de M. Claude Farrère, élu en remplacement de Louis Barthou. Claude Farrère a prononcé l'éloge de son prédécesseur. Puis l'éloge du nouvel académicien a été prononcée par M. Pierre Benoît.

NOS ÉCHOS

Guérison par les vers.

Mme Lucie Guillet a inventé une méthode thérapeutique des nerfs. Un grand nerveux tourmenté par l'anxiété n'a qu'à réciter certains vers appropriés, et le voilà — paraît-il — calmé.

Dans la *Revue de France*, Mme Lucie Guillet cite le cas d'un employé de banque, un anxieux exaspéré qui se torturait à l'idée de commettre des erreurs dans ses relevés de comptes. Il ne dormait plus et des désordres fonctionnels graves le déprimaient. Eh bien ! il lui suffit de réciter les strophes fameuses d'Edmond Rostand, dans *Cyrano :*

Ce sont les cadets de Gascogne
De Carbon, de Castelja-loux, etc...

pour qu'aussitôt il s'apaisât.

« Les rimes solides, en *ogne* et en *oux*, constituèrent — écrit Mme Lucie Guillet — le moteur déclenchant l'énergie dont l'organisme en eut un retrentissement favorable. »

Tels sont les succès de la « poéticothérapie ».

C'est un remède qui, au moins, est économique... Qui osera prétendre, après cela, que les poètes sont inutiles ?

Voyage à bon marché.

Les voyages diminuent de prix dit-on. Ah ! vous trouvez ?

Savez-vous combien le célèbre professeur Picard demande au passager qui voudrait monter avec lui dans la stratosphère (30 kilomètres environ ?).

100.000 dollars, pas un de moins.

Ca met le kilomètre à quelque 3.333 dollars : une paille.

Il est vrai que c'est dans le sens de la hauteur !

Peu enviable record.

D'après des statistiques du ministère des transports, le bilan des accidents de la route, en Grande-Bretagne, pour la semaine de Pâques, a été le suivant : tués, 103 ; blessés, 4.048. Ces chiffres constituent, pour l'année en cours. un record dans l'histoire tragique de la route.

Nous en sommes encore assez loin, en France. Heureusement !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

La Gelée désastreuse

Conseils aux propriétaires sur ce qu'ils doivent faire

La Direction des Services Agricoles nous communique :

La gelée du 19 avril a une fois de plus ruiné les espoirs de la plupart des agriculteurs du département du Lot, elle a porté à cinq années consécutives les calamités diverses qui se sont abattues, plus particulièrement, sur la région viticole, mettant ainsi les viticulteurs dans une situation fort précaire. Il convient, en effet, de considérer que depuis 1932 où le mildiou a compromis fortement la vendange, la récolte de vin a toujours été très déficitaire ; en 1933 par suite de la gelée, en 1934 et 1935 à cause de la grêle et cette année par une gelée qui a commis des dégâts considérables, plus spécialement dans les vallées, les vallonnements et les combels. En certains points, tels à Douelle, Parnac, Lagardelle, Grézels, Vire, Prayssac, etc..., la récolte est complètement anéantie.

La région du chasselas a également considérablement souffert.

Mais il n'y a pas que la vigne qui soit atteinte, les cultures de fraises et les cultures fruitières sont aussi fort compromises, le pêcher et le noyer plus spécialement. Les cultures de pommes de terre, de primeurs, ont enfin leur part de dégâts.

De nombreux viticulteurs nous demandent ce qu'ils doivent faire au point de vue technique, en présence d'une telle situation.

A notre avis, il n'y a aucune opération, ni d'épamprage, ni de taille à faire subir au vignoble. On laissera sur la vigne les rameaux tués par la gelée et actuellement desséchés, ils s'en détacheront d'eux-mêmes dans quelques jours. Il est probable que de nombreux contre-bourgeons vont se développer permettant ainsi, sinon d'avoir une récolte notable de raisin, du moins d'asseoir la taille de l'année prochaine.

Il n'y a pas davantage de traitement anticryptogamique à faire de suite, la température n'est, en effet, encore pas suffisante pour permettre le développement des maladies (mildiou ou oïdium).

Le Service des Avertissements pour la lutte contre les maladies qui fonctionnera en 1936, comme par le passé, et dont peuvent bénéficier tous les agriculteurs, donnera par lettres individuelles aux abonnés, en temps voulu les avis pour effectuer sulfatages et soufrages.

Il convient cependant de considérer que la vigne qui va remplacer ses rameaux gelés par de nouvelles pousses, se trouvera épuisée par ce surcroit de végétation. En vue de lui assurer une vigueur nécessaire, le viticulteur aura intérêt à lui appliquer une fumure azotée en épandant de suite à la volée de 200 à 300 kilos de nitrate de soude à l'hectare, qui seront enfouis soit par un labour soit par un binage.

Pour les sinistrés

M. René Besse, député du Lot, vient de recevoir de son collègue, M. Thellier, ministre de l'Agriculture, le télégramme suivant que nous sommes heureux de publier :

« Vous accuse réception télégramme « relatif gelée de nuit 18 à 19. Sym« pathie du ministre acquise aux si« nistrés qui doivent immédiatement « faire déclaration mairie. — *Signé :* « THELLIER, *Ministre de l'Agriculture.* »

Réunion à la Préfecture

Jeudi s'est réunie à la Préfecture, sous la Présidence de M. le Préfet, la Commission chargée d'examiner la situation des agriculteurs victimes de la gelée du 19 avril dernier.

Après échange de vue, il a été décidé que M. le Préfet demanderait au Ministère de l'Intérieur des secours d'extrême urgence en faveur des sinistrés. Des dégrèvements d'impôts sont envisagés.

Il convient, en outre, d'ajouter que les allocations au titre des calamités 1934 seront incessamment distribuées et qu'une démarche sera faite auprès de M. le Ministre de l'Agriculture pour que le paiement des allocations (calamités 1935) soit effectué dans un délai rapproché.

POUR LES VITICULTEURS

Par lettre du 22 avril, M. Thellier, ministre de l'Agriculture, vient de faire connaître à M. René Besse, Ministre des Pensions, qu'il a prié les laboratoires chargés de l'analyse des vins, d'user des plus grandes libéralités à l'égard des vins prélevés dans certains départements où la teneur alcoolique est, cette année particulièrement faible ; une tolérance s'exerçant dans la mesure d'un demi degré sera observée notamment pour les vins de pays de la dernière récolte produite dans le département du Lot.

LES ELECTIONS

DERNIERS MOTS

Lorsque ces lignes paraîtront, les électeurs seront sur le point de voter et leur décision est, d'ores et déjà, prise.

Tout est dit ! Et tout a été dit dans un calme complet. Bien loin d'être une preuve d'indifférence, ce calme est le témoignage d'une forte conviction, d'une résolution bien réfléchie...

Nous croyons la traduire exactement en disant que la très grande majorité des électeurs lotois est décidée à s'opposer à la politique d'impuissance et de désordre, de violence et de destruction que symbolise la formation dite du Front populaire...

On l'a vu à l'œuvre de 1924 à 1928, puis de 1932 à 1934... Deux fois elle nous a menés au bord de la banqueroute et la dernière fois elle a failli, en outre, déchaîner la guerre civile !

Ces expériences suffisent ! Les républicains du Lot n'ont aucune envie de recommencer.

Voilà, en résumé, quel est le sentiment général et voilà la volonté qu'ils exprimeront demain en votant : dans l'arrondissement de Cahors, pour M. René Besse; dans l'arrondissement de Figeac pour M. A. de Monzie et dans l'arrondissement de Gourdon, pour M. L.-J. Malvy.

⁂

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

La Campagne électorale

M. René Besse a donné trois belles réunions cantonales à Saint-Géry, à Luzech et à Castelnau-Montratier. A chacune assistaient de très nombreux électeurs venus de toutes les communes et partout s'est affirmé la confiance et la popularité dont jouit parmi les populations rurales le député sortant.

A Saint-Géry, la réunion était présidée par M. le professeur Bénech, assisté de MM. Rigouste, maire et Couderc, président de la Fédération des planteurs. Dans l'assistance : MM. Cayla, président de la Fédération des petits meuniers ; Bessac, maire de Bouziès ; Cambornac, adjoint au maire de Vers (M. Manhiabal, retenu à Cahors, s'étant fait excuser ; Conquet, adjoint au maire de Tour-de-Faure ; Lagarde, adjoint au maire de Saint-Géry ; Capelle, maire de Cours, etc.

Après une allocution de M. Bénech, qui fait un bel éloge du candidat, M. Couderc prend la parole et prononce l'appel que nous avons publié. Puis M. René Besse expose tout son programme. L'auditoire qui l'écoute avec une attention profonde, l'applaudit chaleureusement.

A Luzech, M. le Dr Rougié, conseiller général, appelé au chevet d'un malade dans un canton éloigné, s'est excusé spécialement de ne pouvoir assister à la réunion qui est présidée par M. Poujade, maire, assisté de M. Cavalié, adjoint; on remarque dans l'assistance qui comprend plus de 600 personnes, MM. Déruppé, conseiller d'arrondissement et maire de Sauzet ; Charles, adjoint au maire de Luzech ; Brugel, maire de Caillac ; Couture, maire de St-Vincent-Rive-d'Olt ; Moliné, maire de Carnac-Rouffiac, Salinier, maire d'Albas et Teulet, maire de Cambayrac.

Dans une très belle allocution, M. Poujade salue le ministre des Pensions et affirme que les cultivateurs peuvent compter sur lui.

M. René Besse prend ensuite la parole et, devant un auditoire passionnément intéressé, développe le programme d'union républicaine, de vigilance patriotique et de paix que représente le gouvernement actuel et que les circonstances imposent. L'assentiment unanime se manifeste par de chaleureuses ovations.

A Castelnau-Montratier, M. Lacaze, conseiller général, a écrit à M. René Besse pour lui dire que, retenu obligatoirement loin de Cahors pour deux jours, il s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion et lui demande de présenter ses excuses à l'auditoire ; M. Blanié, maire de Castelnau, a écrit également au ministre pour lui dire que son état de santé s'étant aggravé et l'obligeant à garder la chambre, il ne pourra à son grand regret, présider la réunion.

Avant de commencer son exposé, M. René Besse se fait l'interprète de l'assistance unanime pour souhaiter à M. Blanié prompte et complète guérison.

La réunion est présidée par M. Lavialle, conseiller municipal, assisté de deux de ses collègues ; on note la présence parmi la foule qui se presse dans la grande salle des fêtes de M. Alazard, maire de Cézac ; Bouzerand, maire de Lhospitalet ; Brugel, maire de Sainte-Alauzie et Henras, maire de Flaugnac.

A Castelnau, comme à Luzech et Saint-Géry, M. René Besse fait un large exposé de principes et de faits et recueille l'adhésion unanime de l'auditoire.

Des applaudissements chaleureux soulignent l'intérêt que l'assistance attache aux explications si précises et si documentées du ministre.

A Saint-Géry, à Luzech et à Castelnau-Montratier, les réunions se terminent dans le plus grand calme et les assistances nombreuses qui sont venues entendre M. René Besse, commentent avec le plus vif intérêt le discours qu'elles viennent d'entendre.

Chacun se plaît à constater, ce qui d'ailleurs ne faisait de doute pour personne, que le député sortant aura le 26 avril une très large majorité dans tous les cantons de l'arrondissement.

⁂

M. René Besse s'est rendu à Varaire où c'était jour de foire. A la demande de la municipalité, il a pris la parole dans la grande salle de la mairie devant de nombreux électeurs. M. Rességuier, maire, le présenta dans une très belle allocution où il lui souhaita la bienvenue et fit l'éloge de son activité et de son dévouement. Il termina en disant sa conviction que les électeurs républicains lui renouvelleraient leur confiance.

Après quoi, M. René Besse exposa son programme qui fut chaleureusement applaudi.

⁂

Bref, au moment où s'achève la campagne électorale, il ne fait doute pour personne que le succès de M. René Besse est assuré à une très forte majorité.

⁂

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

La candidature de Monzie

M. A. de Monzie vient d'adresser aux électeurs sa profession de foi où il se déclare d'abord prêt à affronter « les dénigrements et les calomnies ».

Il rappelle ensuite, en raccourci, l'œuvre accomplie dans un département dont le centime ne vaut pas plus de 20.000 francs et il met au défi qu'on fasse plus avec si peu. surtout au travers d'une crise qui a perturbé les marchés, accablé l'existence des personnes et bouleversé pour un temps les opinions.

Ensuite, il montre que le Parlement pendant ces quatre ans a ramené le budget de 57 milliards à 40, évitant ainsi une immense dévaluation du franc qui fut plusieurs fois menaçante. Il réclame que l'Etat se libère du contrôle oppressif des grandes coalitions d'intérêts et qu'on rende au peuple les pouvoirs réels dont il a été dessaisi.

Après avoir réclamé la protection du producteur et de la famille agricole, il déclare ne pas admettre qu'on oppose les agriculteurs aux commerçants, ni tous ensemble aux fonctionnaires. Il réclame une œuvre de simplification fiscale et d'allègement des charges. Il précise ensuite le détail de son œuvre départementale et achève ainsi:

« Citoyens,

« Je pense avoir dans le passé servi votre cause. Je me crois capable de la servir encore.

« J'ai toujours défendu les libertés publiques. Je me crois capable de les défendre encore.

« J'ai toujours travaillé aux ouvrages avancés de la République. Je me crois capable d'y travailler encore.

« Mais il y a péril de paix et je tiens que dans le temps prochain, la politique extérieure de la France dominera sa politique intérieure. Sachez donc que mon principal souci sera tourné vers ce péril de la paix et que je me fais honneur de prendre pour mot d'ordre ces 3 mots inscrits dans l'ordre du jour figeacois du 29 mars : Peuple, Patrie et Paix. »

⁂

Ce document complète et précise les explications données par M. de Monzie dans les très nombreuses réunions où il a exposé sa politique et ses opinions.

Si quelques-uns avaient cru au début que la confiance des citoyens dans leur représentant était ébranlée, ils sont aujourd'hui détrompés. Nous pouvons dire, avec tous ceux qui ont suivi le développement de cette campagne, que l'accord est complet entre M. de Monzie et ses électeurs aussi bien sur les principes que sur leur application.

Cette entente d'idées générales est renforcée par le sentiment très légitime de fierté que les citoyens éprouvent à être représentés par un homme dont l'éloquence, la hauteur de vues et la haute valeur intellectuelle font honneur au Parlement français.

Et quand ils le comparent à ses concurrents, alors ils en sont à ne pas comprendre qu'on les ait cru capables d'hésiter !

Nous ne voulons rien dire de désobligeant pour eux, mais tout de même ils seraient sans doute les premiers étonnés qu'on puisse les préférer à M. de Monzie,

Cela n'est pas à craindre et, dès main-

tenant, le mandat législatif du député sortant peut être considéré comme renouvelé.

⁂

Ce qu'il est

Puisque M. Cassagnade ne veut plus ou n'ose plus dire ce qu'il est, force nous est de le faire à sa place. Des renseignements détaillés et précis sont fournis sur son compte par notre confrère *la Dépêche* qui nous dispensent de rechercher nous-même. Les voici:

« En 1934, M. Cassagnade a été candidat communiste au conseil d'arrondissement, contre M. Castagné ;

« En 1935, il a été élu conseiller municipal communiste à Saint-Céré et ses amis lui ont planté un mai peint en rouge, avec drapeau rouge aux insignes de la faucille et du marteau ;

« Il a été félicité pour son action communiste au récent congrès de Villeurbane (Rhône).

« Sa candidature communiste a été acclamée à Figeac dans une réunion publique tenue le 7 avril courant.

« Les journaux communistes *la Voix du Quercy*, *l'Humanité*, ainsi que *l'Œuvre* ont annoncé sa candidature communiste (voir numéros du 7 mars, 5 avril et 21 avril.

« Ce sont là des faits incontestables et nous défions quiconque de porter un démenti. »

Pas le moindre doute ! M. Cassagnade, gros propriétaire, est bien communiste ! C'est son droit. Mais pourquoi n'ose-t-il pas l'avouer ?...

Les électeurs lui en voudront doublement: de l'être d'abord et ensuite de vouloir le leur cacher.

⁂

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

La campagne électorale

La campagne électorale touche à sa fin. De commune en commune, les pronostics de succès intégral se précisent pour notre député. Une imposante majorité s'affirme en dépit du bluff des adversaires de M. Malvy.

Dans le canton de Souillac, le 21 avril, il fut successivement reçu à Lachapelle-Auzac par le maire, M. Chastagnol, à Saint-Sozy, par M. Gouygou, conseiller d'arrondissement, maire de la commune, à Meyronne, par le maire M. Delcayre, à Creysse enfin, la propre commune de M. Chassaing. Un groupe fort nombreux d'amis de notre député s'était réuni au café Delnaud pour acclamer la candidature de M. Malvy et lui témoigner par de touchantes marques de sympathies combien il réprouvait la trahison du maire de Creysse. Ce fut ensuite à Lacave une réunion des plus cordiales, présidée par le maire, M. Léonard, puis à Pinsac où, M. Delpech, maire de la commune accueillit notre député en lui souhaitant dimanche prochain un succès désiré par tous les républicains. Dans toutes ces réunions, M. Malvy exposa son programme, financier, politique et agricole et fut vigoureusement applaudi.

Le 22 avril, dans le canton de Martel, notre député visita Cuzance où il fut reçu par le maire M. Mabit, à Cazillac cette commune aux destinées de laquelle préside M. Charles Malvy, le propre fils de notre député et dans laquelle M. Malvy est assuré d'une très forte majorité, Saint-Denis-près-Martel, où M. Arènes, maire accueillit notre député avec une cordiale sympathie, Floirac dont le maire, M. Lafeuille, présidait la réunion, Montvalent enfin dont le maire gravement malade était remplacé par M. Delmas. Dans toutes ces communes, M. Malvy fit acclamer le programme constructif et sagement réformateur du parti radical-socialiste : défense du franc, humanisation des décrets-lois, défense nationale et politique extérieure fondée sur le désarmement et la sécurité collective, politique agricole de développement de toutes les mesures propres à assurer aux populations rurales plus de bien-être et plus de sécurité par l'électrification, l'extension de la vicinalité, l'extension de la culture du tabac, les subventions accordées aux cultivateurs victimes de calamités atmosphériques. Partout, l'immense majorité des électeurs affirma sa confiance et sa sympathie à notre député et ces deux tournées, après bien d'autres, ne font que confirmer le succès que remportera dimanche M. Malvy.

« LA DIANE DU QUERCY »

« La Diane du Quercy » qui, on s'en souvient, a organisé pour la première fois, aux grandes vacances 1935, en saison de tourisme, sous le nom de « Journées du Quercy » un périple complet d'excursions collectives ouvertes à ses sociétaires et au public français et étranger avec promenades, conférences, avait demandé à M. le Chanoine Foissac de reconstituer la passionnante causerie qu'il voulut bien faire tout exprès pour elle, le 3 septembre dernier, sous la présidence du Supérieur des Missions, M. le Chanoine Cros, dans la salle capitulaire de Rocamadour sur l'histoire de ce pèlerinage illustre.

C'est chose faite aujourd'hui grâce à la « Société des Etudes du Lot » avec laquelle « La Diane du Quercy « entretient un contact étroit et cordial et dont le président et le secrétaire général, entre autres, MM. Iragne et Calmon sont membres de son comité d'honneur. Le dernier bulletin trimestriel (janvier-mars 1936, Coueslant imprimeur) , de cette savante compagnie si précieuse au Quercy et à la connaissance de son histoire, contient en effet cette causerie (pages 53 à 70).

Elle reste une contribution de premier ordre à l'histoire de Rocamadour; le plan logique et clair équilibre le souci de vérité historique, l'érudition, l'exactitude du détail et ces qualités solides ne nuisent en rien à la vie, à l'enthousiasme, à l'amour du sol natal qui animaient l'éminent ecclésiastique. Tous les auditeurs se souviennent de sa parole persuasive parée de simplicité et de charmant abandon. Elle revit dans ces lignes.

Tous ceux qui s'intéressent au Quercy, à l'un des sites les plus saisissants parmi les sanctuaires fameux de la chrétienté, pourront se procurer le bulletin susmentionné en s'adressant au Colonel Lamblot, trésorier de la Société des Etudes du Lot, 8, rue Jean-Vidal, Cahors.

Nous remercions encore M. le Chanoine Foissac et la Société des Etudes.

CALMÉJANE-COURSE,
Président de « La Diane du Quercy ».

LA SEMAINE PROCHAINE

La Marraine de Charley

CAHORS

Après la blouse, les sabots !

De 1889 à août 1895, un député siégea à la Chambre, vêtu d'une blouse. Inutile de dire que sous la blouse, il y avait un paletot. C'était Victor Thivrier, député de la 1re circonscription de Montluçon. Victor Thivrier avait fait cette promesse à ses électeurs. Il la tint, ce qui, du reste, ne le gênait pas, puisqu'à l'ordinaire, tous les jours, il était revêtu de la blouse, comme le sont les paysans des Causses et les bouchers sur les foirails.

En cette période électorale d'avril 1936, un candidat a fait un promesse plus caractéristique. C'est un candidat du Lot, de l'arrondissement de Gourdon. Il a promis, s'il était élu, qu'il marcherait dans Paris, qu'il siégerait à la Chambre, qu'il monterait à la tribune, en... sabots.

La promesse a été faite en patois quercynol par le candidat : « Suï un poïsan, o los mos ruffos ; sé mé fosés bostré députat, iraï o lo Crombo, mountaraï o lo tribuno, èn esclops ! »

M. Chassaing, en faisant cette promesse n'a pas songé au persiflage du titi parisien qui se payant la tête d'un quidam quelconque, lui crie: « Eh! va donc ! Sabot ! »

En Quercy, on dit de quelqu'un qui raisonne à l'encontre du bon sens : « Quoï ùn esclop ! » Après tout, il faut bien rire! Et ça ne fait de mal à personne !

L. B.

Contributions directes

Nous apprenons la nomination de M. Barriat, contrôleur-adjoint à Cahors, en qualité de contrôleur à St-Rambert (résidence à St-Etienne).

Tout en lui adressant nos félicitations pour son avancement. nous lui exprimons les regrets que cause son départ aux nombreux amis qu'il compte à Cahors.

Agression et brutalités

Mardi soir, un chef de chantier des travaux de la voirie départementale, dans la région de St-Géry, aurait été victime d'agression et de brutalités, de la part d'individus dont le signalement est connu. Plainte a été portée et la gendarmerie a ouvert une enquête.

Après la gelée

La Mairie de Cahors nous fait savoir qu'après la gelée du 19 avril, elle a reçu 335 demandes d'allocations pour calamités agricoles.

Heure de fermeture des Cafés

A l'occasion des élections législatives, les limonadiers de Cahors sont autorisés, par dérogation préfectorale, à recevoir leur clientèle durant toute la nuit du 26 au 27 avril.

Chute mortelle de bicyclette

Jeudi matin, M. J.-B. Pupulin, 22 ans, coureur cycliste, demeurant à Libos, d'origine italienne, se rendait à Cahors, à bicyclette, lorsque dans la côte d'Espère, il tomba sur la route, par suite de la rupture de la jante du vélo.

Il fut blessé à la tête. Un automobiliste qui passait à ce moment-là le fit monter en auto et le transporta à Cahors, à l'hôpital, où il reçut les soins du docteur Maurice Besse.

Dans la journée, vers 3 heures, Pupulin, se sentant mieux, voulut rentrer à Libos, par le train de 3 heures, mais arrivé dans la cour de la gare, il s'affaissa. M. le médecin-lieutenant Castex qui que trouvait à la gare, lui donna les premiers soins et le fit transporter à l'hôpital. Mais dans la soirée, Pupulin décédait.

L'affaire de la Banque de Figeac

L'affaire de la Banque de Figeac a été appelée devant le tribunal de Figeac. Me Bernard de Valon plaidait pour le compte d'un client de la Banque qui lui doit 300.000 francs. Un jugement a été rendu en faveur du client. La Banque fait appel. L'affaire sera plaidée à Agen. Ajoutons qu'une nouvelle plainte a été déposée contre la Banque. Elle émane de M. Mespoulès, propriétaire à Lamativie.

Ecole d'Agriculture d'hiver de Cahors

Les élèves de deuxième année, dont les noms suivent, ont obtenu le Diplôme de fin d'études des écoles d'Agriculture d'hiver :

MM. Bley, à Montcuq ; Delsol, à Saint-Géry ; Serres, au Boulvé ; Claval, à Vayrac ; Navarre, à Issepts ; Oulié, à Brengues ; Fréjafond, à Loubressac ; Bouyssou, à Cézac.

Justice

M. Chambon est nommé huissier à Cahors, en remplacement de M. Cassot.

POUR LE BANQUET DES COMBATTANTS

Les personnes de Cahors et des environs désireuses de servir au banquet des Anciens Combattants, le 31 mai, sont priées de se faire inscrire de suite chez M. Paulhac, Hôtel du Midi.

PALAIS des FETES

SAMEDI 25
DIMANCHE 26 (*à 20 h. 45 très précises*)
DIMANCHE (*matinée à 14 heures 45*)

Le Comte de Monte-Cristo
ET
Vers l'Abîme

EDEN

SAMEDI (*en soirée*)
DIMANCHE (*matinée et soirée*)

Cavalerie Légère

L'ambiance du Cirque avec une mise en scène d'un faste inégalé.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Le temps froid de cette semaine n'a permis de totaliser qu'une heure un quart de vol.

Se sont entraînés seuls sur « Aiglon », Dr de Nazaris, sur « Luciole » MM. René Barreau et Langlade.

S'est entraîné en double commande : M. Chabrières de Fumel.

Nous avons eu le plaisir de recevoir enfin le « Potez 36 », de M. Langlade, qui a fait de l'aérodrome de Cahors son port d'attache. Souhaitons que ce nouvel avion fasse une longue carrière sur notre terrain et contribue à sa joyeuse animation durant les beaux jours prochains.

Nous avons reçu la visite du Dr Jaure de Gaillac avec deux passagers sur « Farman 402 ».

Compatriote

Notre compatriote, M. Louis Négrié, inspecteur principal des Contributions directes est attaché aux services récemment créés des vérifications.

Election d'un maire

M. Lufau a été élu maire de la commune de Durbans, en remplacement de M. Miramont, démissionnaire.

Enseignement primaire

Mlle Delpeyrou est nommée institutrice à Cornac, en remplacement de Mlle Vayrac.

Postes

M. Marc Miquel, facteur auxiliaire au bureau de Castelfranc, est nommé à Prayssac.

Nécrologie

Nous avons appris avec regret le deuil qui vient de frapper Mme et M. Henri Bach. Leur jeune fils André, est décédé à l'âge de 8 mois. Nous adressons à Mme et M. Bach, à la famille nos bien vives condoléances.

Obsèques

Ces jours derniers ont été célébrées les obsèques de M. Félix Magestroty, décédé à Cahors. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre du regretté disparu. Nous adressons à Mme Magestroty, à la famille nos sincères condoléances.

Passage interdit !

Jeudi soir, vers 10 heures, un cycliste qui arrivait de la rue Bourseul, s'engagea dans la petite allée qui longe le jardin public. Mais, au tournant, arrivait un autre cycliste qui venait des Allées Fénelon. Il y eut heurt. Les deux cyclistes tombèrent. Ils se relevèrent sans dommage et, évidemment, s'invectivèrent !...

Ils avaient tort parce qu'ils ne peuvent pas ignorer que les cyclistes ne doivent pas passer sur les Allées Fénelon. Ils n'ont pas eu de mal, et c'est tant mieux, mais si un agent de police avait été présent, ils auraient eu, tous les deux, un bon procès-verbal.

Sapeurs-pompiers

Par décret du ministre de l'Intérieur, M. Ferrand Paul, est nommé sous-lieutenant de la Cie des Sapeurs-pompiers de Lacapelle-Marival.

Plaintes

MM. Mespoulhes, propriétaire à Lamativie et Giraud, agent d'assurances à Sousceyrac ont déposé une plainte contre la banque Delpech, de Figeac. MM. Mespoulhes et Giraud attendent toujours le remboursement des sommes qui leur sont dues.

Suicide

Jeudi, vers 17 h. 30, M. Laplaze, commis de perception à Bretenoux, au cours d'une promenade à la Cère, aperçut un cadavre dans le ruisseau. Il prévint la gendarmerie qui arriva sur les lieux. Le corps fut retiré. C'était le cadavre de la nommée Marie-Jeanne Larégénie, 26 ans, demeurant à Biars. La mort remontait à 24 heures environ. On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

Agression

M. X..., chef de chantier à l'entreprise du goudronnage des routes, était dans sa chambre, lorsque 4 individus entrèrent, lui demandèrent de l'argent et le frappèrent. M. X... reconnut les 4 individus qu'il avait occupé comme ouvriers. Plainte a été portée à la gendarmerie.

LA SEMAINE PROCHAINE

KASPA

CONSOMMATEURS !

chez votre épicier exigez les **vins en bout.** soit ordin. ou de dessert estampillées « **Borderies Frères** ». Cette marque est une garantie. Livr. eff. à dom. par **M. Masbou,** dépos. Café Place St-Georges, à CAHORS. Tél. 3.69.

JALAPA

le bon détacheur

LE PLUS ANCIEN - LE MOINS CHER

Dégraisse et nettoie bien

TOUS TISSUS, ROBES ET VÊTEMENTS

En vente chez les Droguistes, Epiciers, Merciers.

et à l'usine du JALAPA, à Bordeaux

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 18 au 25 avril 1936

Naissances

Ourmières Jacques-Michel, rue des Hortes, 2.
Andrieu Lucienne, Englandières.

Mariage

Guitard Louis, Négociant, et Bessou Antoinette, Négociante.

Décès

Rigambert Marie, épouse Flaujac, s. p., 67 ans, rue du Four-Ste-Barbe, 20.
Magistroty Jean, pépiniériste, 69 ans, rue de la Marine, 3.
Bergues Maria, Vve Guilhou, s. p., 54 ans, rue Wilson.
Bach André, 8 mois, rue Dominici, 1.
Populin Jean-Bte, manœuvre, 23 ans, rue Wilson.
Loubières Louis, s. p., 76 ans, rue Wilson.

Contre les Punaises

Le *Rozol*, nouveau poison foudroyant, est radical. Un seul badigeonnage suffit pour détruire absolument tous ces répugnants insectes et leurs œufs, sans tacher ni abîmer la literie. 6 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries, Marchands de couleurs et Pharmacie Orliac à Cahors.

Armée

MM. Mourruau, du 21e régiment d'infanterie coloniale ; de Podrals, du 23e régiment d'infanterie coloniale ; Lacaze, du 18e d'infanterie; Anthonioz, du 27e bataillon de chasseurs, sont nommés au grade de sous-lieutenants de réserve et affectés au 16e tirailleurs sénégalais.

Acte de déséquilibré

M. Prat, propriétaire à Gourdon, se rendit à sa grange située au Mont Saint-Jean. En arrivant, il vit plusieurs sacs et des bûches à demi consumés, à l'intérieur de la grange. Après enquête, il apprit que c'était un nommé V..., pensionnaire à l'hôpital de Gourdon qui avait tenté de mettre le feu. Heureusement deux voisins, MM. Gaubert et Lespinasse avaient éteint l'incendie. Les dégâts sont peu importants. Cette affaire n'aura pas de suites, car V... est un déséquilibré.

Tombé dans la citerne

M. Gauchet Louis, mutilé de guerre, 42 ans, demeurant à St-Bonnet (commune de Gignac), est tombé, accidentellement, en puisant de l'eau dans une citerne, située près de sa maison d'habitation. Quand M. Gauchet fut retiré de la citerne il était mort.

Les voleurs seront-ils pincés ?

Nous avons relaté le vol de titres commis au préjudice de M. Ribeyroles, propriétaire à Belmont. Parmi ces titres il y en avait 4 de 1.000 francs chacun du Groupement des sinistrés du Nord et de l'Aisne.

Or M. Ribeyrols qui avait fait opposition contre le paiement de ces titres, a appris que des individus les avaient présentés à une banque de Paris, « l'Union Industrielle ». La police informée a ouvert une enquête.

LA SEMAINE PROCHAINE

La Marraine de Charley

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Commission municipale des travaux publics. — Cette commission vient de se réunir sous la présidence de M. P. Mazelié, adjoint. Présents : MM. Dalbin, Lacombe, Palmié, Pélissié. Excusés : MM. Laques et Gautié. M. Laval, agent-voyer, assistait à la réunion.

La Commission s'est transportée à Boisse pour étudier sur place la question du cimetière, agrandissement ou déplacement, dont la solution poursuivie depuis longtemps s'impose immédiatement.

Le déplacement du cimetière serait très onéreux. Son agrandissement est possible du côté du nord-est en achetant du terrain à M. Viguié, qui pressenti aussitôt a accepté de céder à la commune le terrain nécessaire au prix qu'il l'a lui-même acheté.

Une étude et un projet vont être faits par M. Laval et à la première réunion du conseil une décision sera enfin prise.

La Commission a examiné ensuite le mur de soutènement de la Portanelle et a décidé qu'il était absolument indispensable de faire procéder, sans délai, à la réfection de ce mur qui menace sérieusement de s'écrouler.

Concots

Election législative. — Lundi les électeurs de Concots ont été honorés de la visite du candidat communiste, M. Roussel. Une réunion à la mairie comprenait une quarantaine de personnes, mais sur ce nombre beaucoup de jeunes gens n'étaient pas électeurs par manque d'âge.

J'aurais bien voulu assister à l'exposé du candidat sur la doctrine et le programme du parti collectiviste, malheureusement les circonstances s'y sont opposées. Je me rattrape en lisant les affiches qui tapissent nos murs, Mais nos « Tout en Commun » camouflent un peu leurs théories pour ne pas effaroucher la classe paysanne. Ainsi contrairement à leurs habitudes, ils osent parler famille, défense nationale, liberté de conscience, etc... Ils n'en feront ni plus ni moins. Le mot communisme seul écorche l'oreille de l'habitant des campagnes.

Enfin, M. Roussel pourrait bien obtenir 4 ou 5 voix à Concots sur 160 électeurs, mais je reste persuadé qu'il sera encore en-dessous.

St-Laurent-Loimie

Grande soirée récréative. — Nous tenons à rappeler qu'aujourd'hui, dimanche 26 avril, il sera donné, à 14 heures et à 20 h. 30, sous le grand hangar Soulignac, une grande séance récréative organisée par la jeunesse de la vallée du Lendou qui a obtenu, dimanche dernier, un si grand succès à Montlauzun.

Voilà donc la perspective de passer une délicieuse après-midi. Aussi nous sommes assurés que le public viendra nombreux à l'une ou l'autre de ces séances applaudir les jeunes artistes, auxquels nous devons chaque année d'agréables et saines distractions.

Puy-l'Evêque

Le réseau électrique. — Nous publions ci-dessous la lettre que M. René Besse, député de Cahors, ministre des Pensions, vient de recevoir de son collègue, M. le ministre de l'Agriculture :

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la commune de Puy-l'Evêque en vue de l'exécution d'un projet d'extension de son réseau rural de distribution d'énergie électrique.

« Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette commune une subvention principale, payable dans la limite des disponibilités bugétaires, s'élevant à 33 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 39.600 francs.

« Veuillez agréer, etc. — *Le Ministre de l'Agriculture.* »

LA SEMAINE PROCHAINE

KASPA

Ce coquin de printemps !

Il fait pousser les bourgeons, ce qui est bien ; mais aussi, hélas ! les cors aux pieds, ce dont on ne peut lui savoir gré! Le Diable enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 95, toutes pharmacies. Demandez bien « Le Diable », seul infaillible à la Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Service des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Bariat, rue Gambetta.

Laval-de-Cère

A l'école. — Mlles Lavinal et Montin, institutrices suppléantes, remplacent depuis quelques jours, Mlle Portal, directrice, et Mme Fayet, toutes deux en congé pour maladie. Nous souhaitons à ces estimées maîtresses un très prompt rétablissement.

Adduction d'eau. Subvention accordée. — Grâce aux interventions nombreuses et pressantes de M. le Sénateur Loubet et de M. de Monzie, M. le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder, par un arrêté en date du 20 avril, une subvention de 52.500 francs à la commune de Laval-de-Cère pour l'exécution des travaux d'amenée d'eau.

Espédaillac

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Fernande Balmette avec M. Joseph-Sylvain Pons, facteur-receveur des P.T.T. en retraite, tous deux domiciliés à Espédaillac.

Nous adressons nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Le mauvais temps. — Depuis quelques jours, la température s'est brusquement refroidie et la nuit du 18 au 19 a été particulièrement funeste pour les récoltes, la vigne principalement.

Quissac

Carnet blanc. — Nous apprenons avec plaisir le très prochain mariage de Mlle Marthe Engelibert avec M. Edouard Vermeil, cultivateur, tous deux domiciliés à Quissac.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Décès. — Nous avons appris avec peine, la mort, à l'âge de 25 ans, de M. Alfred Dô, cultivateur au Mazut, commune Quissac, décédé après une longue et douloureuse maladie.

Nous adressons à toute sa famille l'expression de nos bien sincères condoléances.

Felzins

Groupe scolaire. — La population de Felzins a appris, ou apprendra, avec une grande satisfaction que M. le Ministre de l'Education nationale vient d'accorder à notre commune, pour la construction d'un groupe scolaire, une subvention de 135.940 fr. qui représente les deux tiers, environ, de la dépense à faire.

Notre reconnaissance ira aux hommes politiques qui ont pris en mains notre demande et, tout particulièrement, à notre député d'aujourd'hui et de demain, M. de Monzie qui, par ses pressantes démarches auprès du Ministère intéressé, a hâté l'octroi de cette importante subvention.

La population de Felzins montrera dimanche à M. de Monzie, par un vote massif en sa faveur, qu'elle sait reconnaître les services rendus et qu'elle approuve la politique de haute portée nationale que pratique l'homme d'Etat éminent que notre arrondissement s'honore d'avoir envoyé et s'honorera de maintenir au Parlement.

LE BON VIVANT LUTTE CONTRE SON ESTOMAC

Les bons plats, les petits plats fins, tous nous les aimons. Toutefois, la choucroute, le homard ou la langouste se marient mal avec un estomac délicat. Sans tomber dans l'exagération, il est certain que la plupart des mets qualifiés lourds, c'est-à-dire indigestes, se digèrent facilement lorsqu'on absorbe après les repas, un peu de Magnésie Bismurée qui facilite merveilleusement la digestion.

Les mets lourds séjournant trop longtemps dans l'estomac finissent par entraîner une altération de la muqueuse de l'estomac qui, à la longue, peut provoquer des désordres graves, tels que l'ulcération, et crée, en tous cas, des malaises toujours désagréables s'ils sont négligés.

En 3 minutes, après la première dose de Magnésie Bismurée, ces gaz, ces lourdeurs, ces migraines, cette somnolence, cette bouche amère, disparaîtront. Mangez à votre gré, sans exagération, et retrouvez la joie de vivre. Toutes pharmacies, en poudre et comprimés, 10 Frs. ou 14 frs. 85, grand format économique.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nécrologie. — Jeudi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Marcel Gineste, boucher, avenue Cavaignac, au milieu d'une grande affluence. Enlevé par une grippe infectieuse en quelques jours, Marcel Gineste n'était âgé que de 44 ans.

Un bref éloge du défunt fut prononcé au cimetière par M. Pierre Métadie, boucher.

Nous adressons à la famille en deuil nos bien sincères condoléances.

Syndicat d'initiative. — On se souvient que le Syndicat d'initiative avait émis le vœu que la S.T.A.P.O. crée un bureau de ville unique d'attente pour les voyageurs et pour l'expédition et la réception des colis.

La direction de cette société a remercié le syndicat d'initiative de cette suggestion et a décidé de procéder à l'étude de cette installation.

Nous sommes heureux de constater l'effort que font la Société des transports auxiliaires et le réseau d'Orléans pour augmenter les facilités de toute nature, et reprendre un trafic qui semblait vouloir leur échapper au profit de transporteurs qui avaient déjà reconnu l'importance de la mise en pratique d'une règle qui consiste à savoir dépenser peu, pour récupérer le double : c'est en effet la seule manière de combler un déficit qui devenait inquiétant.

Les personnes qui désireraient gérer, le cas échéant, le bureau dont il est question voudront bien s'adresser à la direction de la Société des transports auxiliaires au réseau Paris-Orléans, 1, place Valhubert, Paris, en se déclarant membre cotisant du syndicat d'initiative.

Le comité nommé par l'assemblée générale du 29 mars a procédé, ainsi qu'il suit, à l'élection de son bureau :

MM. Mayaudon, président : H. Malbec, vice-président et secrétaire général ; Docteur Coulon, vice-président ; F. Lacam, secrétaire ; J. Bachaud, secrétaire adjoint ; A. Espitalié, trésorier ; P. Salvat, archiviste ; Giral, délégué à la Fédération.

Labastide-Murat

Electricité. — Les communes de Montfaucon. Sériergues, Vaillac, Soulomès, Caniac, Fontanes-Lunegarde et la section de Gourdon, rattachée au Syndicat du Nord, ont obtenu le courant, samedi, 18 avril, vers 19 heures.

Seules, les communes de Beaumat et de Saint-Sauveur, dont les travaux n'ont pas encore été commencés, n'ont pu en bénéficier.

St-Germain-du-Bel-Air

Mariage. — Mercredi 23 courant a été célébré le mariage de Louis Laurent Lemozy, cultivateur domicilié à Ginouillac, avec Mlle Elise Antonia Cocula de Laborie, commune de Saint-Germain.

Aux heureux époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Salviac

Deux grands mariages. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de la toute gracieuse, Mlle Marie-Antoinette Simon, fille de M. Germain Simon, notre distingué compatriote, actuellement directeur de l'Enregistrement des domaines et du Timbre des départements du Lot-et-Garonne et du Gers, avec M. Robert Lemoine, médecin-lieutenant des troupes coloniales.

Et celui de M. Jean de Cuniac, lieutenant au 20e dragons, fils de Mme et M. de Cuniac, originaires de Salviac, propriétaires du Manoir de Pierrefumée avec Mlle Hélène Trolliet, de Bordeaux. Nous adressons aux heureux époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Le Château Rouge. — Les touristes, les archéologues ne quittent pas Salviac sans avoir vu le Château Rouge dont il ne reste, hélas ! que quelques vestiges dans une ruelle en cul-de-sac donnant sur la Grand'Rue.

C'était autrefois l'une des résidences des seigneurs barons de Salviac les De Jean, les De Balein, les Durfort Boissière, etc... qui possédaient du XIVe siècle à la Révolution la part principale de la Seigneurie de Salviac.

Du Château Rouge il existait encore des fenêtres à croisillon de style Renaissance, mais Salviac a été victime de l'Elginisme, elles ont été vendues récemment et exportées. On nous dit qu'au dernier moment les dites fenêtres sont encore à Paris et non en Amérique grâce à l'intervention de la Sauvegarde de l'Art français.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Henri BACH ; Madame Veuve MONTFORT ; Madame et Monsieur VALÉRY et leurs enfants ; Madame Veuve Angèle MONTFORT ; Madame Veuve BACH ; Madame et Monsieur VALÉRY et leurs enfants ; Madame Veuve MONTFORT Philippe et ses enfants ; Sœur Jeanne St-Léon, née MONTFORT ; Mesdames et Messieurs TEULAT et leurs enfants ; Madame et Monsieur RIONDET ; Madame et Monsieur CARRIÉ et leurs enfants ;

Les familles BACH, MONTFORT, VALÉRY, LAVAYSSE, CONSTANT, COULON, SOUPA, TEULAT, MOSBOU, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

André BACH

AVIS DE NEUVAINE

Les familles LOMPECH, ASTORG, DELVIT, COMBES, DELPECH, LAVERGNE, LAGRIVE prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister au service de neuvaine de

Madame Vve LOMPECH

qui sera célébré le lundi 27 avril, à 9 heures, en l'Eglise St-Barthélémy de Cahors.

POMPES FUNEBRES REGIONALES

23, rue Maréchal-Foch, CAHORS

Déclaration de décès, règlements de convois. Transports de corps pour tous pays, Chapelle ardente.

Toutes démarches évitées aux familles

En cas de décès, prévenir de suite 23, rue Maréchal-Foch.

Art funéraire

Julien THÉRON

79, Bd Gambetta, CAHORS

Téléphone : 248

Le plus grand choix de couronnes

OPINION

des propriétaires qui ont employé

Antipiétin FORNOLS

...comme je connais déjà votre **Antipiétin Fornols** et que j'en suis satisfait...
E. R. — *Riols, par Arienc (Hérault).*

PROPRIETAIRES, EXIGEZ

Antipiétin FORNOLS

demandez-le à votre pharmacien ou écrivez au fabricant

R. REYJAL, *Pharmacien*
MARCILLAC (Aveyron)

qui vous l'enverra sans frais contre remboursement de 12 fr. 75

ON DEMANDE

Sous-Agents

pour ASSURANCES

ZURICH — accidents
HELVETIA — incendie
VITA — vie

Ecrire à M. de BARDE, Agent général 5, *rue des Mirepoises, CAHORS*

IMPORTANTE

Compagnie Assurances

Ttes branches, recherche agent général ayant relations. Conditions très intéressantes. *Ecrire MAX, Bureau du Journal.*

Avez-vous acheté votre PAQUET GÉANT?

1 flacon d'essai GRATUIT dans chaque paquet

Cent mille "Paquets Géants" de Kruschen ont été mis en vente — et voilà que le stock s'épuise rapidement. Si vous voulez avoir le vôtre, hâtez-vous d'aller le demander à votre pharmacien.

Chaque "Paquet Géant" mis en vente au prix de 16 fr. 80 contient, en effet, en plus du flacon grand modèle habituel, un flacon d'essai — supplément entièrement gratuit — représentant une quantité de "petites doses" suffisante pour une bonne quinzaine.

Ceux qui savent déjà combien la "petite dose" est précieuse pour la santé ne laisseront pas échapper cette occasion d'avoir leur Kruschen gratuit pendant quelque temps.

Ceux qui n'ont pas encore essayé sur eux-mêmes l'action de la "petite dose" pourront le faire sans qu'il leur en coûte rien ; s'il s'essaie fait avec le petit flacon ne leur donne pas satisfaction, il leur suffira d'envoyer le grand flacon à M. Colnot, Pharmacien, 97, avenue Parmentier, à Paris, et les 16 fr. 80 qu'ils auront payés leur seront intégralement remboursés.

Mais hâtez-vous : le stock de Paquets Géants sera bientôt complètement épuisé.

A vendre proximité rue Brive

Une maison

parfait état, 6 pièces, chai, cave et grenier eau, gaz, électricité. **Petit prix**

⁂

Une maison

Centre de la ville

à usage restaurant, eau, gaz, électricité

⁂

A céder jolie ville Hautes-Pyrénées

Brûlerie de café

Affaire à développer

Prix, fonds et matériel: **25.000 fr.**, libre

Voir MICHELET, 14, Bd Gambetta

CAHORS

ON DEMANDE

une ouvrière couturière

S'adresser chez Mlle MESPOULET

rue de la Brasserie, CAHORS

A louer au Peyrat

à 3km. 1/2 de Cahors, **MAISON** entièrement remise à neuf, composée de 4 pièces, eau, électricité, grenier, cave, hangar, dépendances, avec ou sans jardin.

S'adresser sur place à M. CAMINADE

LA NOTE JUSTE

GRAMMONT T.S.F.

Vous présente ses modèles :

5 lampes Luxe, 3 gammes d'ondes **1.800**
6 lampes Luxe, 3 gammes d'ondes **1.900**
7 lampes Luxe, 4 gammes d'ondes **2.300**

R. LASBOUYGUES, 87, Bd Gambetta
(Quincaillerie Landrevie)

ALIMENTATION SARDA

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre)

LUNDI, SARDA mettra en réclame

100 kgr. chocolat surfin, pur cacao et sucre, les 5 tablettes de 100 gr., 4 fr. 50.

500 grosses savonnettes, parfums assortis, valeur 2 fr. 50 pièce, à profiter, les 3 savonnettes et 1 gant de toilette, 5 francs.

Huile de table Rufisque extra, le litre, 3 fr. 50.

Beurre d'Isigny, la 1/2 livre, 4 fr, 75.

Alimentation SARDA

A louer au centre de la ville

Deux petites remises

pour enfermer caisses, marchandises, etc.

S'adresser à Mme LABORDE

2, Cours de la Chartreuse

AGENTS Hommes, Dames dem. partout même dans villages vendre pour leur compte Cafés Torréfiés avec, sans Primes. Participation Loterie Nationale. Paiem. après vente. — **Etablissements St-JAMES**, SAOLN (Provence).

Propriétés, Domaines Immeubles

à vendre **terrain à bâtir**

rue Martin-Baudin, à Cahors, **urgent**

E. ROBERT, *Hôtel Lamoure, Prayssac (Lot)*
ai acquéreurs propriétés et immeubles

faire offres détaillées sans retard
même adresse

AVIS

Le nouveau **Syndicat de la Charcuterie,** groupant tous les charcutiers et charcutières de Cahors, fait un appel amical à tous les collègues du département du Lot et les invite à se joindre à lui pour défendre leurs intérêts quand il le faudra.

Le bureau du nouveau Syndicat est ainsi formé pour l'année 1936 : Président ; Alazard ; Secrétaire : Elie ; Trésorier : Chadournes.

Le prix d'adhésion pour la carte annuelle 1936 est fixé à 15 fr. Pour les adhésions, écrire au Président Alazard, Charcutier, 6, rue Clemenceau, Cahors.

ON DEMANDE

Un apprenti pâtissier

S'adresser : 24, Bd Gambetta, CAHORS

A VENDRE

Joli Roadster, 6 CV Fiat

Parfait état

LABOUDIE, CAHORS.

Une femme transformée

Elle avait des malaises, son teint était blême, ses yeux cernés, sans éclat, sa peau jaune et sèche. Elle avait tout essayé sans résultat et sombrait dans la neurasthénie lorsqu'une amie lui conseilla le Vin de Frileuse, la grande découverte de la science française. En cinq jours, ce fut une véritable transformation et à la fin de la cure qui dure trois semaines, elle était devenue une toute autre femme; plus de malaises, un teint frais, une peau veloutée... un vrai miracle ! Tout le monde sait aujourd'hui que le Vin de Frileuse est le plus fort des fortifiants.

Votre pharmacien vend le flacon 6 fr. et les résultats de la cure qui sont durables sont aussi immédiats. Le Vin de Frileuse est un donneur d'énergie, parce que c'est un créateur de sang. Vive le Vin de Frileuse !

Le vin de Frileuse

8001

le plus fort des fortifiants

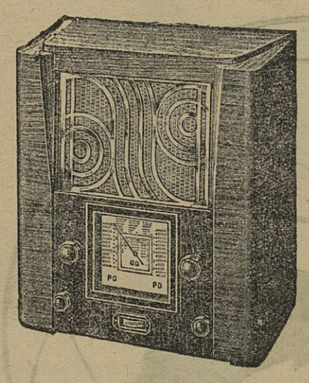

STATION SERVICE RADIO

A. MANDON

CAHORS — 17, rue Maréchal-Foch — CAHORS

Seule Maison de la Région

- Spécialisée uniquement en Radio — Réception, Emission, Dépannage, Montage.
- Utilisant les services d'un Ingénieur spécialiste Radio-Electricien pour le dépannage des Postes de toutes marques.
- Dépannant rapidement sans nuire toutefois à la valeur technique du travail.
- Garantissant ses réparations.

Location de Matériel de sonorisation THOMSON, moyenne et très grande puissance pour toutes manifestations en salles ou plein air. Micro spécial type « Auditorium ». Déplacements toutes localités.

Chasse, Pêche Coutellerie

Le plus grand choix d'articles de pêche. Cannes depuis 2 fr. 50. Balances à écrevisses, araignées. Pain de chènevis, appâts divers.

N. BESSON

83, Boul. Gambetta, Cahors. Tél. 335

J'ACHÈTE COMPTANT

Lettres de 1750 à 1875

PORTES, 20, rue Bachelier, Toulouse

SALUBRITÉ — ENGRAIS

R. Chauvigné

2, rue Portail-Alban, CAHORS. *Tél.* 260

Vidanges de toutes fosses, même en matières épaisses.

Prix imbattables

Agent général des engrais Chaigneau animalisés et guano de poissons.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Chez Marmiesse

1, *place Saint-James*

GRAND RABAIS

Electriciens, voyez nos prix pour toutes fournitures électriques

A VENDRE

Moto Magnat-Deban

4 C.V. venant d'être révisée

S'adresser : Tabacs, 15, rue Nationale

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, Avoué à Cahors, rue St-Pierre

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME

APRÈS VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES, A SUITE DE FAILLITE ET AVANT UNION

d'Immeubles en nature de maison d'habitation, garage, sis à Cahors, 3, rue Georges Clemenceau et 14, rue Lastieu

L'Adjudication aura lieu le JEUDI SEPT MAI MIL NEUF CENT TRENTE-SIX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, au Palais de Justice.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal mixte de Saïgon (Indochine), le vingt-sept novembre mil neuf cent trente-cinq, ordonnant la vente, à la requête de Maître A.-F. DECOLY, Syndic-Liquidateur, domicilié à Saïgon, 208, rue Mac-Mahon, agissant en qualité de Syndic définitif de la faillite de la dame Andrée GAUTIÉ, épouse séparée de biens de Monsieu R. BASSOULS, domiciliée avec son mari Place du Théâtre à Saïgon, propriétaire du fonds de commerce « L'Alimentation Générale et International Import-Export », 96 à 100, rue d'Ormay, à Saïgon, nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal de Commerce de Saïgon du huit mai mil neuf cent trente-cinq, des immeubles appartenant en propre à la dame GAUTIÉ, épouse BASSOULS, sis en France, Département du Lot, à la barre du Tribunal civil de Cahors.

En exécution d'un second jugement, rendu sur requête du même DECOLY, le sept février mil neuf cent trente-six, par le Tribunal mixte de Saïgon, autorisant Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors ou son délégué à baisser indéfiniment les mises à prix des dits immeubles, faute d'enchères,

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de Monsieur A.-F DECOLY, agissant en qualité de Syndic définitif de la faillite de la dame Andrée GAUTIÉ, épouse séparée de biens de Monsieur R. BASSOULS, susnommée, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître Robert SÉGUY, licencié en droit, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue Saint-Pierre, numéro un, et en raison du consentement donné par Madame Andrée GAUTIÉ, épouse BASSOULS, à cette vente, avant union de ses immeubles en France, au cours de l'assemblée concordataire tenue au Tribunal de Commerce de Saïgon, le douze novembre mil neuf cent trente-cinq, dont une expédition est jointe au cahier des charges dont il est ci-après parlé.

Il a été procédé le JEUDI DEUX AVRIL MIL NEUF CENT TRENTE-SIX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en deux lots, par devant Monsieur le Président d'audience, à la vente sur publications judiciaires, à suite de faillite et avant union des immeubles appartenant à Madame GAUTIÉ Andrée, épouse R. BASSOULS, susnommée.

Les dits biens ont été adjugés par procès-verbaux d'adjudication dudit jour, deux avril mil neuf cent trente-six, dressés par Monsieur le Président du Tribunal civil, et le premier lot notamment à Monsieur DUTHIL Maurice, Chevalier de la Légion d'honneur, employé à l'Office unique départemental des Mutilés et Pupilles de la Nation du Lot, à Cahors, demeurant dite ville, rue de l'Université, numéro vingt-neuf.

Mais par acte fait au Greffe du Tribunal civil de Cahors, le seize avril mil neuf cent trente-six, Monsieur Louis COMBALBERT, pâtissier, demeurant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro un, assisté de Maître Robert SÉGUY, avoué, qu'il a constitué aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du dixième, en sus des charges, le prix du premier lot des biens vendus et porter le dit prix à la somme de cent onze mille cent francs.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à:

1° Maître SÉGUY, avoué de Monsieur DUTHIL Maurice, Chevalier de la Légion d'honneur, adjudicataire,

2° Maître SÉGUY, avoué de Monsieur A.-F. DECOLY, Syndic définitif de la faillite de la dame Andrée GAUTIÉ, épouse séparée de biens de R. BASSOULS, poursuivant de la vente,

et ce, par acte du Palais du dix-huit avril mil neuf cent trente-six.

En conséquence de ce qui précède, et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Louis COMBALBERT, Pâtissier, demeurant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, numéro un, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue Saint-Pierre, d'une part,

En présence :

1° de Monsieur A.-F. DECOLY, Syndic définitif de la faillite de la Dame Andrée GAUTIÉ, épouse séparée de biens de R BASSOULS, domicilé à Saïgon, 208, rue Mac-Mahon, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué,

d'autre part.

2° de Monsieur DUTHIL Maurice, Chevalier de la Légion d'honneur, employé à l'Office unique départemental des Mutilés et Pupilles de la Nation du Lot, à Cahors, demeurant dite ville, rue de l'Université, numéro vingt-neuf, adjudicataire du premier lot des biens dont s'agit, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué,

d'autre part,

Il sera procédé le JEUDI SEPT MAI MIL NEUF CENT TRENTE-SIX, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du dixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente vente, a été dressé par les soins de Maître Robert SÉGUY, avoué, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance, sans frais.

DESIGNATION

DES

Immeubles à vendre

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra :

Article premier. — Un immeuble en nature de maison, sis à Cahors, trois, rue Georges-Clemenceau, paraissant figurer au plan cadastral de la Commune de Cahors sous le numéro mille cent un (1.101), de la section N, pour une contenance approximative de quatre-vingts centiares et un revenu cadastral de quatre cent quarante francs.

Cet immeuble confronte du nord à la Place Lestieu, du sud à la rue Georges-Clemenceau, de l'est à immeuble appartenant à Monsieur Dulac, de l'ouest à immeuble appartenant à Monsieur Planacassagne.

Il comprend un rez-de-chaussée et trois étages, les deux premiers à usage d'appartements, le troisième à usage actuellement de galetas, mais parfaitement habitable.

Il est construit en pierres de taille et couvert en tuiles.

On accède de la rue Georges-Clemenceau à l'intérieur de l'immeuble par une porte donnant sur un hall spacieux, dont le sol est dallé, à gauche une porte vitrée à trois battants donne accès dans une vaste pièce, éclairée par trois fenêtres prenant jour sur la rue Georges-Clemenceau.

A droite on pénètre dans une pièce à usage de cuisine, donnant par une porte et deux fenêtres sur la Place Lestieu. Ce dernier local ouvre également sur la cage de l'escalier et dans le hall, qui aboutit à l'escalier qui dessert les trois étages.

Sous l'escalier, une porte menant à une petite cave, dans laquelle on descend par des degrés en bois. Sous l'escalier également une soupente.

Le palier du premier étage : à gauche water-closets avec lavabos, à droite une petite pièce donnant sur la Place Lestieu.

Une porte à quatre battants ouvre sur une vaste pièce prenant jour par deux fenêtres à petits balcons sur la rue Georges-Clemenceau. A droite on pénètre dans une pièce donnant également sur ladite rue par une fenêtre à balcon.

Sur le palier du deuxième étage : A droite une pièce à usage de cuisine, donnant sur la place Lestieu, de laquelle on passe dans une pièce plus vaste prenant jour sur la rue Georges-Clemenceau par deux fenêtres.

On pénètre ensuite dans une troisième pièce éclairée par une seule fenêtre sur la même rue et de laquelle on peut accéder sur le palier. A gauche des water-closets.

Sur le palier du troisième étage : A gauche une porte donnant dans une pièce plafonnée, éclairée par une petite fenêtre sur la place Lestieu. A droite water-closets, au centre, porte à deux battants donnant accès dans une vaste pièce mansardée, actuellement à usage de galetas, parfaitement éclairée par de larges baies ouvertes dans le toit et par trois fenêtres donnant sur la rue Georges-Clemenceau. Cette pièce était destinée à servir d'atelier de peintre.

La cage de l'escalier est éclairée par trois vastes fenêtres à verre opaque donnant sur la place Lestieu.

Au rez-de-chaussée et aux étages eau, gaz et électricité.

Cet immeuble est dans un parfait état de neuf.

Article deux. — Une partie d'immeuble en rez-de-chaussée donnant sur la place Lestieu et portant le numéro quatorze, rue Lestieu, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro mille cent trois (1.103) de la section N, pour une contenance de cinquante centiares et un revenu matriciel de cent cinq francs.

Cet immeuble confronte du sud à la place Lestieu, de l'ouest à Cabanes, du nord-est à Puig.

Il est composé de deux locaux, le plus vaste est à usage de garage, son sol est cimenté, son plafond d'éverite et il est clos d'un rideau métallique à rouleau.

Le second donne dans le garage par une porte et par une autre sur la place Lestieu. Il est à usage de débarras.

Ces deux articles sont actuellement loués à Madame Veuve François Besse, suivant bail enregistré du premier juillet mil neuf cent trente-quatre, pour douze années, qui ont commencé à courir à la date de la passation du bail et moyennant un loyer annuel de quatre mille cinq cent francs, auquel prix il a été fait application de l'article premier du décret-loi du seize juillet mil neuf cent trente-cinq.

Ce lot unique, ainsi composé, sera mis en vente sur la mise à prix de cent onze mille cent francs, ci ..... 111.100 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la première vente, y compris la remise proportionnelle dûe a l'avoué poursuivant, les frais de l'adjudicataire surenchéri, du surenchérisseur et de poursuite de surenchère seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en sus du prix, dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de Maître SÉGUY, avoué poursuivant.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciatrice et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Fait et rédigé par moi, avoué près le Tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq avril mil neuf cent trente-six.

R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le avril mil neuf cent trente-six, folio : case : reçu : onze francs cinquante centimes.

Le Receveur :

Signé : VIELCAZAT.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître Robert SÉGUY, avoué poursuivant la présente vente lequel, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMP. A. COUESLANT

Etude de Maître J.-B. SERINDOU, Avoué près le Tribunal Civil de Figeac, y demeurant, 4, rue Séguier. Successeur de Maîtres Alanche et Bodin.

VENTE APRÈS SAISIE RÉELLE, SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

d'une maison sise à SAINT-CÉRÉ (Lot)

L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Figeac, séant au Palais de Justice, à Figeac, le MERCREDI SIX MAI MIL NEUF CENT TRENTE-SIX, à QUATORZE HEURES.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'à l'audience des criées du Tribunal Civil de première instance de Figeac (Lot) du MERCREDI SIX MAI MIL NEUF CENT TRENTE-SIX, à QUATORZE HEURES, et par devant ledit Tribunal, séant au Palais de Justice, à Figeac (Lot),

Il sera :

—Aux requête, poursuites et diligences de Monsieur Gabriel CASSAGNE, agriculteur, demeurant à Cornac (Lot),

Ayant Maître SERINDOU pour avoué constitué,

Au préjudice de Monsieur Fernand PAYROT, propriétaire et meunier, demeurant et domicilié au Moulin de Tourilhe, commune de Cornac (Lot),

N'ayant pas d'avoué constitué,

Et encore en présence de :

1° Monsieur Léopold CASSAN, agriculteur, domicilié à Narbonie, commune de Frayssinhes,

Surenchérisseur ayant Maître BERTRANDY pour avoué ;

2° Monsieur Henri MARTY, propriétaire, domicilié à Aynac,

Adjudicataire surenchéri ayant Maître BERTRANDY pour avoué,

Procédé, à suite de saisie réelle, à la vente et adjudication au profit du plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissement et mises à prix qui vont suivre.

Ces immeubles ont été saisis, suivant procès-verbal de Maître VERDIÉ, huissier à Saint-Céré (Lot), en date du dix-neuf décembre mil neuf cent trente-cinq, enregistré, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit du même huissier, en date du trente-un décembre mil neuf cent trente-cinq, enregistré, le tout transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le neuf janvier mil neuf cent trente-six, volume 196, numéros 72 et 73.

DESIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE

DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

1° Non surenchéri.

2° Non surenchéri.

3° Une maison située à Saint-Céré, Boulevard Carnot, construite en pierres et couverte en tuiles, avec terrasse et balcon au devant ; au rez-de-chaussée, cuisine et petite cave; deux pièces au premier étage et petit grenier. Attenant au nord à maison Fontanille Louis, tapissier ; au sud, à atelier de menuiserie Vayssière. Paraissant portée à la matrice cadastrale de Saint-Céré sous le numéro sept cent quarante P, section A, rue des Pénitents, contenance soixante-quinze centiares, revenu imposable quatre-vingt-six francs vingt-cinq centimes.

SURENCHERE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été adjugés par devant le Tribunal Civil de Figeac, à l'audience des criées du huit avril mil neuf cent trente-six, notamment l'immeuble figurant sous le numéro trois ci-dessus et formant le troisième lot de la vente, moyennant la somme de dix mille sept cents francs, à Monsieur Henri MARTY, propriétaire, demeurant à Aynac. Mais, par acte fait au greffe du Tribunal Civil de Figeac, le huit avril mil neuf cent trente-six, Monsieur Léopold CASSAN, agriculteur, domicilié à Narbonie, commune de Frayssinhes, sus-nommé, ayant Maître BERTRANDY pour avoué constitué, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix dont s'agit et en élever la somme à douze mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs.

En conséquence de cette surenchère, l'immeuble ci-dessus désigné formant le troisième lot de la vente sera vendu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé par Maître SERINDOU, avoué poursuivant la vente, et qui a été déposé au Greffe du Tribunal Civil de Figeac où tout le monde peut en prendre connaissance sans frais. La lecture et publication dudit cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac du quatre mars mil neuf cent trente-six.

LOTISSEMENT

ET

MISES A PRIX

Premier lot

Non surenchéri.

Deuxième lot

Non surenchéri.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra la maison sise Boulevard Carnot, à Saint-Céré, formant le numéro trois de la saisie.

Il sera exposé de nouveau aux enchères sur la mise à prix de douze mille quatre cent quatre-vingt-quatre francs, résultant de la surenchère, ci ..... 12.484 fr.

FRAIS

Les frais faits pour parvenir à la vente jusqu'au moment de l'adjudication seront payés par les adjudicataires en diminution de leur prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, ce qui est le cas, en l'espèce, les frais de la première adjudication, les frais de surenchère et les frais de poursuites sur surenchère seront payés en diminution de leur prix par les adjudicataires, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et le prix de l'adjudication sur surenchère.

Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence, l'excédent desdits frais sera à la charge de l'adjudicataire sur surenchère, qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Avertissement est en outre donné à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur les biens mis en vente, d'avoir à les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé en l'étude à Figeac, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le vingt-deux avril mil neuf cent trente-six.

Signé : SERINDOU,

Avoué.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Maître SERINDOU, avoué à Figeac, 4, rue Séguier, qui peut être chargé d'enchérir.

CAHORS. IMP. COUESLANT

LA CUISINE
à
L'ÉLECTRICITÉ

N'EST PAS CHÈRE

ESSAYEZ-LA

DEMANDEZ A LA

Cie DU BOURBONNAIS

CAHORS — Usine à Gaz — CAHORS

SES NOUVEAUX TARIFS
SES APPAREILS
UN DEVIS D'INSTALLATION

Renseignements gratuits à la

Cie du BOURBONNAIS, Usine à Gaz, CAHORS